

Portefeuille durable croissance BNI Série R

Ce document renferme des renseignements essentiels sur le Portefeuille durable croissance BNI que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Banque Nationale Investissements inc. (« BNI ») au 1 888 270-3941. Vous pouvez également écrire à l'adresse investissements@bnc.ca ou visiter le www.bninvestissements.ca.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Le RFG affiché représente le RFG après renoncations et prises en charge de frais par Banque Nationale Investissements inc. En raison de renoncations et prises en charge de frais, le RFG effectif pourrait être supérieur à celui affiché. Au 31 décembre 2024, le RFG avant renoncations et prises en charge était de 2,05 %. Pour obtenir le RFG de la plus récente période, veuillez-vous référer à la page Rapports annuels au www.bninvestissements.ca/documents-reglementaires/rapports-annuels.

Bref aperçu

Code du fonds :	NBC915	Gestionnaire du fonds :	Banque Nationale Investissements inc. (« BNI »)
Date de création de la série :	31 mai 2024	Gestionnaire de portefeuille :	Banque Nationale Investissements inc.
Valeur totale du fonds au 31 mars 2025 :	0,3 \$ millions	Distribution :	Revenu net, fin de chaque mois; peut inclure une portion importante de remboursement de capital (automatiquement réinvestie en parts additionnelles, sauf choix différent de l'investisseur). Revenu net non distribué et gains en capital, distribution spéciale en décembre (doit être réinvestie).
Ratio des frais de gestion (RFG) :	1,36 %	Placement minimal :	500 \$ (initial), 50 \$ (additionnel), 25 \$ (systématique)

Dans quoi le fonds investit-il ?

L'objectif de ce fonds est d'assurer une appréciation du capital à long terme et un certain revenu courant tout en respectant une approche en matière d'investissement responsable au moment d'investir. Pour y parvenir, il investit principalement dans un éventail diversifié d'OPC (pouvant inclure des fonds négociés en bourse (« FNB »)) qui sont des fonds de titres à revenu fixe et des fonds d'actions. Le fonds investit dans des titres canadiens et mondiaux. En plus de recourir à l'intégration des facteurs ESG, à des exclusions et les activités d'engagement actionnarial, plusieurs autres approches en matière d'investissement responsable, tel que définis dans la stratégie de placement, peuvent être utilisées. Se reporter au prospectus simplifié pour plus de détails. Le fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 31 mars 2025. Ces placements changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (au 31 mars 2025)

1. FNB Développement durable d'actions mondiales BNI	43,5 %
2. FNB Développement durable d'actions canadiennes BNI	20,2 %
3. Fonds mondial Ambition climatique BNI	16,1 %
4. FNB Développement durable d'obligations canadiennes BNI	10,2 %
5. FNB Développement durable d'obligations de sociétés canadiennes BNI	5,1 %
6. Fonds d'obligations mondiales durables BNI	5,0 %
7. Trésorerie, marché monétaire et autres éléments d'actif net	-0,1 %

Répartition des placements (au 31 mars 2025)

Répartition par actif		Répartition sectorielle	
Actions américaines	30,4 %	Technologies de l'information	26,5 %
Actions internationales	25,3 %	Industrie	24,0 %
Actions canadiennes	22,0 %	Finance	18,5 %
Obligations corporatives	8,7 %	Santé	10,2 %
Obligations provinciales	4,0 %	Biens de consommation de base	6,3 %
Obligations étrangères	2,4 %	Consommation discrétionnaire	5,9 %
Trésorerie, marché monétaire et autres éléments d'actif net	2,4 %	Services aux collectivités	3,3 %
Obligations américaines	1,6 %	Trésorerie, marché monétaire et autres éléments d'actif net	1,9 %
Obligations fédérales	1,6 %	Services de communication	1,7 %
Obligations municipales	1,0 %	Énergie	1,7 %
Titres adossés à des créances hypothécaires	0,6 %	Matériaux	0,0 %
Titres adossés à des actifs	0,1 %	Immobilier	0,0 %

Quels sont les risques associés à ce fonds ?

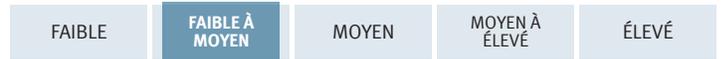
La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent. Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

BNI estime que la volatilité de ce fonds est **faible à moyenne**.

Puisqu'il s'agit d'un nouveau fonds, le niveau de risque ne constitue qu'une estimation faite par BNI. En règle générale, ce niveau est établi en fonction de la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique relative aux Risques dans le prospectus simplifié du fonds.

Aucune garantie

Comme la plupart des fonds, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du fonds ?

Cette section indique le rendement des parts de la Série R du fonds depuis sa création. Les frais du fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du fonds.

Rendements annuels

Cette section vous indique le rendement des parts de Série R du fonds au cours des dernières années civiles. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que le fonds est en activité depuis moins d'une année civile.

Meilleur et pire rendement sur trois mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts de Série R sur 3 mois. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que le fonds est en activité depuis moins d'une année civile.

Rendement moyen

Cette section vous indique la valeur et le taux de rendement composé annuel d'un placement hypothétique de 1 000 \$ dans des parts de Série R du fonds. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que le fonds est en activité depuis moins de 12 mois consécutifs.

À qui le fonds est-il destiné ?

Aux investisseurs qui :

- disposent d'un montant à investir à moyen ou à long terme;
- recherchent une solution clé en main composée de plusieurs catégories d'actifs afin de constituer un portefeuille pleinement diversifié;
- recherchent une appréciation du capital à long terme et à un certain revenu courant;
- souhaitent suivre une approche d'investissement responsable.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il ?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de la Série R du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais de souscription

Il n'y a aucuns frais à payer lorsque vous achetez vos parts par l'intermédiaire de Banque Nationale Épargne et Placements inc. Des frais peuvent être exigés par d'autres sociétés de représentants.

2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du fonds. Au 31 décembre 2024, les frais du fonds s'élevaient à 1,45 % de sa valeur, ce qui correspond à 14,50 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ investie.

Combien cela coûte-t-il ? (suite)

	Taux annuel (en % de la valeur du fonds)
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion (incluant la commission de suivi) et des charges opérationnelles du fonds (incluant les frais d'administration à taux fixe). BNI a renoncé à certains frais. Dans le cas contraire, le RFG aurait été plus élevé.	1,36 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais de transactions du fonds.	0,09 %
Frais du fonds	1,45 %

Renseignements sur la commission de suivi

La commission de suivi est versée tant que vous possédez des parts du fonds. Elle couvre les services et/ou les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent.

BNI verse la commission de suivi à la société de votre représentant. Il la prélève sur les frais de gestion et la calcule en fonction de la valeur de votre placement. Le taux pour cette série du fonds correspond à un maximum de 0,90 % de la valeur de votre placement. Cela correspond à des frais annuels de 9,00 \$ par tranche de 1 000 \$ investie.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achetez, détenez, vendez, substituez ou convertissez des parts du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations à court terme	Des frais représentant 2 % de la valeur des parts que vous rachetez ou substituez dans les 90 jours suivant leur achat pourraient être chargés par BNI. Ces frais sont versés au fonds.

Et si je change d'idée ?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de parts d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds; ou
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec votre représentant ou avec BNI. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

Banque Nationale Investissements inc.
800, rue Saint-Jacques
Bureau 43671
Montréal (Québec)
H3C 1A3

Téléphone : 514 871-2082
Sans frais : 1 888 270-3941
Courrier électronique :
investissements@bnc.ca
www.bninvestissements.ca

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse

www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.